

Préavis No 21/2022
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME)

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le mardi 5 juillet 2022 à 19 h. 00

à la salle A de la villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Historique	2
2.1	Historique de la structure d'Accueil familial de jour (SAFJ)	2
2.2	Historique de l'Accueil collectif.....	3
2.3	Historique des Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS)	4
2.4	Historique des Jardins d'enfants de Montreux (JEM)	4
2.5	Synthèse	5
3	Situation actuelle	5
3.1	Problématiques de l'outil informatique.....	5
3.2	Besoins	7
4	Démarche entreprise.....	7
4.1	Appel d'offres	7
4.2	Démarche LMP.....	8
4.3	Résultats de l'appel d'offres.....	8
4.4	Avantages de l'outil sélectionné.....	8
5	Calendrier de réalisation	9
6	Conséquences financières.....	10
6.1	Coûts d'investissements et d'exploitation.....	10
6.2	Ressources temporaires.....	11
7	Développement durable	11
7.1	Social	11
7.2	Economique.....	11
7.3	Environnemental	12
8	Position de la Municipalité.....	12
9	Conclusions	13

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

L'objet du préavis est de proposer au Conseil Communal d'octroyer un crédit d'investissement au Réseau enfance Montreux et environs (REME) de CHF 560'000.- afin de permettre l'acquisition et la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil. Par ailleurs, ce préavis propose l'octroi d'un budget complémentaire de CHF 40'000.- sur l'exercice 2023 pour l'engagement de ressources temporaires ainsi que la mise aux budgets 2024 et suivants de la somme de CHF 54'900.- nécessaire à sa maintenance.

Ce préavis a également pour objet de répondre au vœu N°1 de la commission de gestion pour l'année 2020 du conseil communal validé par ledit conseil dans sa séance du 23 juin 2021.

2 Historique

2.1 Historique de la structure d'Accueil familial de jour (SAFJ)

Suite à l'entrée en vigueur à fin 2006 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et à la création de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le REME a été mis en place par la commune de Montreux en 2009, afin de bénéficier des subventions de la FAJE.

Dès lors, le REME propose 3 types d'accueil de jour : collectif préscolaire, collectif parascolaire et l'accueil familial de jour.

La FAJE contribue au financement du poste de coordinatrice de l'accueil familial à la hauteur du taux prescrit dans les directives cantonales (environ 85% du poste) ainsi qu'un forfait administratif destiné à décharger les structures de coordination des tâches administratives. La FAJE contribue également au financement de la masse salariale des accueillantes (8% de la masse salariale brute).

La Municipalité, par le service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse, gère l'engagement du personnel lié à la SAFJ ainsi que la gestion administrative de cette dernière. Elle est l'autorité compétente pour délivrer aux candidates accueillantes en milieu familiales les autorisations de recevoir des enfants.

Le recrutement, l'encadrement, la surveillance et la formation des AMF sont la tâche de la coordinatrice, engagée à 100%.

Le service des finances a la responsabilité de la comptabilité de l'accueil familial de jour, de la consolidation des comptes du réseau ainsi que de la facturation aux parents.

Les AMF utilisent quotidiennement l'outil informatique actuel pour l'introduction des heures de garde à facturer aux parents.

En 2022, une moyenne de 50 accueillantes en milieu familial (AMF) offre environ 350 places d'accueil sur le secteur de Montreux et environs.

2.2 Historique de l'Accueil collectif

1899 - Les premières prestations de prise en charge de la petite enfance sur la Commune datent de la toute fin du 19^e siècle, puisque c'est le 17 janvier 1899 que l'association « Crèche de Montreux » est constituée.

1930 - Le 1^{er} avril 1930 voit l'ouverture d'une pouponnière pour l'accueil des nourrissons et, entre 1952 et 1955, l'association, après une longue recherche de terrain, construit et exploite l'actuel bâtiment dit de « La Pouponnière » à l'Avenue Rambert à Clarens.

1985 - Les demandes d'accueil se diversifiant, l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), « La Citrouille », se concrétise en 1985, ainsi que « Scoubidou » en 1987.

Entre 1987 et 1988, le bâtiment de l'Avenue Rambert est l'objet d'une rénovation importante réalisée grâce à une opération de grande envergure initiée par l'association « Crèche-Pouponnière » et par la Jeune Chambre économique de la Riviera, avec l'appui de la Loterie romande. En 1998, l'agrandissement de la prise en charge des écoliers voit l'UAPE passer de 15 à 30 places.

2005 - Le 1^{er} janvier 2005, « La Coccinelle » à Montreux voit la création de 12 places d'accueil supplémentaires pour des enfants âgés de 3 mois à 2 ans. Et, le 1^{er} septembre 2005, la garderie « Les Lutins » à Clarens intègre l'association « Crèche-Pouponnière » de Montreux.

2009 – Le 6 mars 2009, constitution du REME

2012 - Le 18 juillet 2012, la FACEME (Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance de Montreux et environs) est constituée et reprend toutes les activités de l'association « Crèche-Pouponnière » de Montreux. Actuellement le Conseil de fondation actuel est composé des personnes suivantes : M. Pierre Steffen, président, Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale et vice-présidente de la FACEME, Mme Christine Chevalley, Syndique de Veytaux, Mme Irina Gote, Conseillère municipale, Mme Brigitte Chollet ancienne membre du comité du Scoubidou, Mme Anne-Françoise Epiney, ancienne collaboratrice de l'OAJE ainsi que M. Simon Smith, chef du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse.

2014 - Le 1^{er} juin 2014, c'est l'ouverture de la garderie « Les Moussaillons », 27 places, à l'Avenue Claude Nobs 14, à Montreux.

2015 - 1^{er} janvier 2015 : « Scoubidou » (UAPE), jusqu'alors géré par l'association éponyme, rejoint la FACEME.

2016 - Le 6 juin 2016, « La Citrouille » et « Le Potiron » (ouvert en 2003) déménagent dans les nouveaux locaux de la Rue Gambetta 13, à Clarens, sous le nom « d'Arc-en-Ciel ». Capacité d'accueil : 48 places.

2019 - Le 1^{er} août, une nouvelle structure nommée les Lucioles ouvre à Chailly accueillant 34 nouveaux enfants préscolaires. Cette même année le REME transmet son plan de développement au Conseil communal au travers du préavis N°01/2019.

2020 - le 1^{er} janvier 2020, la structure des Lutins s'agrandit et ouvre deux nouvelles salles pour accueillir 12 enfants nurserie-trotteur.

2021 - A la rentrée 2021, suite à l'abandon du projet d'ouverture d'une UAPE à la rue du Léman 12 à Clarens, l'UAPE L'Optimist s'est agrandi pour accueillir 36 écoliers supplémentaires

(dont 12 déjà présents depuis août 2020) grâce à la libération de locaux dans le bâtiment sis rue Gambetta 13.

2021 – A la rentrée 2021, l’UAPE Scoubidou déménage de l’Av. des Alpes 90 à la rue Industrielle 27-29. La nouvelle capacité est de 48 écoliers (dont 12 déjà accueillis dans une salle annexe), soit le double de la capacité précédente.

2020 – Suite à l’acceptation du Conseil Communal (Préavis N° 05/2021), en 2023 s’ouvrira une nouvelle structure Vergers 4, proposant 37 nouvelles places.

Tableau évolution du nombre de places d’accueil collectif (sans les Jardins d’enfants ni les APEMS)

	Coccinelle	Lutins	Moussaillons/Libellule	Pouponnière	Lucioles	Optimist	Scoubidou	Total
2015	34	20	27	71	/	24	24	200
2016	27	20	27	74	/	48	24	220
2017	34	20	27	78	/	48	24	231
2018	34	20	27	86	/	48	24	239
2019	34	20	27	78	32	48	24	263
2020	34	27	22	88	32	60	48	311
2021	34	27	22	88	32	84	48	335
2022	34	27	61	88	32	84	48	374

2.3 Historique des Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Depuis l’ouverture en 2011 des premiers APEMS, ces dispositifs d’accueil de midi des 1P – 6P HarmoS, situés à Montreux, Brent, Clarens, Chernex, Chailly, Glion et Veytaux, ont permis de pallier les besoins de garde durant la pause de midi. Les APEMS, combinés avec l’accueil familial le matin et l’après-midi, permettent de proposer une solution de garde complète sur la journée de travail parentale. Aujourd’hui les APEMS sont fréquentés par 272 enfants.

2.4 Historique des Jardins d’enfants de Montreux (JEM)

En 2011, après de nombreuses années d’une gestion de grande qualité, l’association des « garderies d’enfants », comprenant quatre jardins d’enfants (« La Ribambelle », « La Souricette », « La Trottinette », ainsi que « La Bergerette »), fait état de la lourdeur de la responsabilité du suivi opérationnel devenu beaucoup plus complexe, notamment à la suite de l’entrée en vigueur des nouvelles exigences liées à l’accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud. Le Comité de l’association, ainsi que sa Présidente étant démissionnaires, cette dernière sollicite la Municipalité, afin qu’elle envisage une reprise rapide par la Commune des tâches de l’association. Il est à relever que cette reprise, qui a permis l’intégration des 4 jardins d’enfants au réseau REME, fut un élément complémentaire opportun, car permettant d’accroître l’offre préscolaire du réseau de quelque 60 places. Ces quatre structures, ayant une capacité d’accueil de 15 places chacune et répondant aux conditions de la FAJE, bénéficient de subventions, à condition qu’elles offrent un accueil d’urgence. Conséquemment, la Commune, qui subventionnait déjà en partie les charges de ces structures d’accueil, a ainsi perçu une subvention supplémentaire de la FAJE d’un montant de CHF 74'400.- en 2021 qui perdurera dans les années à venir.

2.5 Synthèse

Ces historiques permettent de démontrer les efforts incessants déployés par la Commune de Montreux depuis de nombreuses années pour augmenter le nombre de places d'accueil. L'inadéquation de l'outil informatique actuel avec l'évolution tant des besoins des parents et de l'administration que du cadre légal demandant du reporting de plus en plus pointu font que trop de processus sont actuellement manuels : ils nécessitent des ressaisies avec des risques inhérents d'erreur et le programme utilisé aujourd'hui ne donne qu'une visibilité sur la situation du jour sans aucune possibilité de planification avancée. L'engagement de personnel supplémentaire a été essentiellement consacré à l'encadrement des enfants tandis que l'administration a dû se limiter à la gestion courante faute d'outils adéquats.

De plus, de nouveaux développements de l'accueil sont en cours avec la création de l'accueil 7P et 8P HarmoS ainsi que l'ouverture d'une nouvelle garderie de 37 places, induisant des besoins supplémentaires en matière de gestion.

3 Situation actuelle

3.1 Problématiques de l'outil informatique

Comme exposé dans l'historique, le programme utilisé actuellement a été mis en place alors que le nombre d'enfants accueillis était beaucoup moins important. Depuis que ce programme est utilisé, il n'a pas ou très peu évolué, et à ce jour il a atteint ses limites, ne pouvant pas fournir les prestations informatiques requises par le canton, les parents ou le suivi communal. La gestion des places d'accueil est un domaine complexe, et évoluant en permanence.

Ces développements ont amené certaines sociétés à se spécialiser dans les programmes de gestion de l'accueil de la petite enfance afin de répondre aux besoins des structures de manière dynamique. Le programme actuellement utilisé permet une gestion de base, mais il n'est pas assez développé et ne répond plus aux exigences administratives ou techniques.

Il est également indispensable de relever que le REME s'est trouvé dans l'incapacité de renseigner de manière adéquate la Commission de Gestion du Conseil communal, au point que, dans son rapport pour l'année 2020, ladite CoGest a émis le vœu que « le service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse obtienne les moyens de moderniser ses outils informatiques de manière à obtenir des données statistiques indispensables. » La présente à donc également comme objectif de répondre au mieux à ce vœu.

Les différents problèmes rencontrés sont :

La quantité de travail supplémentaire et chronophage

Le problème le plus important est la quantité de travail liée à un manque de possibilités de traitement informatisé des données.

Exemple : lorsque les parents s'inscrivent, ils notent toutes leurs informations personnelles sur un formulaire. Un collaborateur saisit ces mêmes informations dans une liste d'attente sur le programme actuel. Lorsqu'une place est trouvée, le collaborateur saisit manuellement à nouveau ces mêmes informations en créant le placement sur le programme, puis sur le contrat, et puis sur les avenants dès qu'une modification intervient.

Solution du programme informatique proposé :

Les parents insèrent en ligne une seule fois leurs données, celles-ci sont ensuite automatiquement récupérées pour la liste d'attente, les contrats, le courrier etc. et ne doivent pas être manuellement réinsérées à chaque étape.

Manque d'informations statistiques essentielles

Que cela soit pour le Canton et la Confédération, ou pour la Commune de Montreux qui souhaite apporter des réponses à ses citoyens, le REME doit en permanence transmettre des statistiques précises. À ce jour, le programme ne permet pas de sortir ces statistiques. Des fichiers annexes au programme actuel, créés par les collaborateurs doivent être remplis afin de pouvoir produire manuellement les statistiques demandées. Cela amène bien sûr une problématique de temps de travail supplémentaire, mais aussi une marge d'erreur plus grande et voire dans certains cas, une réponse négative à donner. En effet, récemment le Canton a demandé au REME, et autres réseaux, le nombre de familles qui bénéficiaient du rabais fratrie, et le montant que cela représentait. Le REME n'a pas pu répondre à cette demande, ne possédant pas ces informations et statistiques sur le programme. Cette impossibilité de produire des données de ce type aura à terme un impact négatif sur le subventionnement cantonal/fédéral.

Exemple : l'Office d'accueil de jour de l'enfance (OFAS), octroie des subventions d'aide au démarrage pour l'ouverture d'une structure. Le REME ayant ouvert plusieurs garderies et UAPE ces dernières années, est régulièrement en contact avec l'OFAS. Afin de calculer les montants de la subvention, il est nécessaire de donner pour l'année civile correspondante le nombre d'enfants qui sont venus le matin puis le midi, ainsi que l'après-midi.

À ce jour, le collaborateur en charge de ces statistiques a créé un fichier Excel, dans lequel il reporte manuellement les horaires de présences des enfants depuis le programme, et grâce à des formules, identifie s'il s'agit d'une présence le matin, le midi ou l'après-midi. Cela demande bien sûr beaucoup de temps, mais là aussi la marge d'erreur est plus grande, et cela s'apparente plus à un remaniement des informations qu'à une statistique précise.

Solution : le programme proposé serait adapté aux besoins des réseaux en termes de statistiques. Chaque information présente dans ce programme (présences, horaires, tarif, fratrie, découpage des journées, pourcentage d'absence etc.) peut être directement sélectionné et transmis, voire exposé sous forme de graphique sans retravailler sur des fichiers annexes.

Démarches administratives lourdes pour les citoyens

Le programme informatique actuel ne permettant aucun travail en ligne, le REME demande donc aux parents de fournir une multitude d'informations et effectuer des tâches administratives lourdes et redondantes.

Exemple : lorsqu'un parent souhaite une modification de fréquentation pour son enfant, il remplit manuellement un formulaire, qu'il retourne au REME. Le REME effectue ensuite un avenant, qu'il envoie en deux exemplaires aux parents pour signature. Les parents retournent ces avenants pour signature à la Direction du REME et l'un des exemplaires est ensuite renvoyé à la famille.

Solution : le nouveau programme informatique permettrait aux parents de signaler directement la modification en ligne. Si celle-ci est acceptée, l'horaire est adapté directement sur le programme, il génère un avenant que le parent reçoit sur son compte en ligne et signe en ligne également.

Limitation dans le temps des informations sauvegardées

À ce jour le programme ne permet pas de récupérer des informations plus d'une année en arrière. De plus il n'est pas possible de créer des planifications futures. Il est nécessaire de modifier ou d'ouvrir chaque placement en début de mois.

Exemple : une assistante sociale demande à savoir si un enfant a bien fréquenté la crèche pendant 04H00 au mois de février une année auparavant. Le placement de cet enfant n'est plus disponible dans le programme informatique actuel et cette information ne peut pas être fournie. Seules certaines informations sont conservées sur des fichiers annexes remplis manuellement par les collaborateurs.

Solution : le programme proposé permet de retrouver toutes les informations sans limitation dans le temps. Il permet également de préparer les planifications futures sans qu'elles ne se chevauchent avec les données actuelles. Les planifications entrent en vigueur automatiquement à la date mentionnée et ne doivent pas être ouvertes manuellement.

3.2 Besoins

À ce jour, les besoins du REME en termes de gestion informatique sont en lien avec les problématiques décrites ci-dessus.

Afin de répondre à la demande des instances qui subventionnent mais aussi afin d'assurer un service de qualité, il est nécessaire de fournir les prestations suivantes :

- Portail d'inscription parents et de gestion du dossier du ménage en ligne.
- Récupération des données informatisées directement (voir point 1 des problématiques)
- Contrats et avenants générés directement en ligne (pas manuellement) en fonction des données des parents mais aussi de la planification.
- Gestion claire de la planification différenciant les inscriptions contractuelles, mais aussi présences réelles etc.
- Possibilité de créer les planifications et placements plusieurs mois en avance.
- Changement automatique de la planification aux dates prévues limitant également la marge d'erreur.
- Gestion automatisée et facilitée des décomptes des accueillantes.
- Liste d'attente optimisée avec possibilité de faire des liens entre les différentes places disponibles.
- Refacturation automatique en cas de contrôle du revenu du ménage.
- Possibilité d'obtenir des statistiques personnalisées selon différents axes en fonction de l'instance à l'origine de la demande.

Le programme que le REME utilise actuellement est obsolète, incomplet et ne possède pas les éléments ci-dessus qui sont à ce jour essentiels pour une gestion correcte des places d'accueil.

4 Démarche entreprise

4.1 Appel d'offres

Afin de sélectionner un produit permettant de pallier les manques décrits précédemment un appel d'offres selon la Loi sur les Marchés Publics (LMP) a été lancé. Pour ce faire, un bureau spécialisé a été mandaté pour :

- Etablir le cahier des charges à partir d'entretiens avec les représentant(e)s des diverses entités.
- Préparer et organiser la procédure administrative d'appel d'offres.
- Etablir en étroite collaboration avec le SFJ les critères d'évaluation.

- Gérer la réception et l'analyse des propositions reçues avec un groupe de travail réunissant l'informatique communale, les futurs utilisateurs de SFJ et de la FACEME.
- Etablir la proposition d'adjudication à l'attention de la Municipalité.

Les coûts de cette procédure ayant été intégralement pris en charge par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), ceux-ci ne sont pas intégrés au présent préavis.

4.2 Démarche LMP

L'appel d'offres a été effectué selon le calendrier suivant :

Date de la publication officielle du marché	8 mars 2022
Délai pour la réception des questions	22 mars 2022
Publication ou envoi des questions et réponses	29 mars 2022
Réception des offres	19 avril 2022
Audition des entreprises adjudicataires	25 avril 2022
Décision d'adjudication par la Municipalité sous réserve de l'accord du Conseil communal	13 mai 2022

4.3 Résultats de l'appel d'offres

La procédure a permis le dépôt de 2 offres valables dans le délai imparti. Le comité d'évaluation a recommandé à la Municipalité le choix de celle qu'il considérait comme la meilleure après l'application des critères de jugement. La Municipalité s'est déterminée sous réserve de la validation par le Conseil communal.

La décision municipale a été communiquée mi-mai aux entreprises ayant déposé une offre avec un délai de 10 jours pour déposer un éventuel recours auprès de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP). Aucun recours n'ayant été déposé, cette décision est entrée en force.

4.4 Avantages de l'outil sélectionné

L'acquisition du produit retenu offrira les avantages suivants :

Gain de temps

Le programme choisi permet d'automatiser certaines tâches comme la rédaction des contrats, des avenants et diminue ainsi la quantité de saisies manuelles. Par exemple, pour rédiger un contrat si tous les documents ont été fournis et enregistrés, il faut en moyenne dix minutes alors qu'avec le nouveau programme il suffirait d'une minute en quelques manipulations informatiques. Chaque année le REME rédige au moins 600 contrats et environ 400 avenants pour toutes ses structures. Le gain de temps est dès lors considérable, et surtout permettrait au REME d'améliorer la qualité d'autres services.

Gain au niveau des EPT

Face au nombre de contrats à rédiger manuellement chaque année, les ressources d'auxiliaires sont allouées à des tâches pour le REME.

Le gain de temps expliqué ci-dessus, permettrait également de diminuer les futurs besoins en EPT du REME dès la 2^{ème} année d'introduction du programme. Il sera en outre possible de réduire la dotation du REME d'un 0,6 EPT dévolu exclusivement à la gestion des avenants.

Le nombre de places d'accueil ne cessant d'augmenter il faudrait, avec le programme actuel, continuer à augmenter les ressources également. Il est estimé qu'avec un nouveau programme l'augmentation des ressources ne serait pas proportionnelle à l'augmentation du nombre de places d'accueil, le gain de temps permettant aux collaboratrices et collaborateurs déjà présents de gérer ces nouvelles structures, du moins pour les prochaines ouvertures.

Diminution de la marge d'erreur

Comme expliqué plus haut, le 90% des tâches du REME sont effectuées manuellement et à de multiples reprises. Le fait de récupérer des données insérées une seule fois, ou d'automatiser les manipulations en utilisant les données informatisées permettrait de diminuer les erreurs manuelles. Par exemple à ce jour, pour rédiger un contrat depuis l'inscription jusqu'à l'envoi de celui-ci, le nom de l'enfant et l'adresse sont rédigés manuellement 5 fois de suite. Vu que le REME a plus de 1000 placements, cela augmente le potentiel d'erreur.

Facilités pour la population

Le REME rencontre régulièrement des parents, parfois mécontents ou qui souhaitent des explications face aux démarches administratives qu'ils doivent effectuer. En effet, à ce jour, il est nécessaire qu'ils remplissent de multiples documents, et face à la quantité de tâches à effectuer, ils n'ont pas un suivi rapide de leur demande ou de l'état de leur dossier.

Le nouveau programme permettra aux parents d'insérer toutes les informations en ligne, mais aussi leurs questions, leurs demandes de changement et autres interrogations ou requêtes. Ils auraient ainsi un suivi régulier, un délai de réponse plus court, et une clarté dans les tâches à effectuer en suivant la plateforme en ligne.

Il est également prévu d'intégrer la facturation au guichet virtuel existant et de permettre aux citoyens authentifiés par leur compte citoyen d'accéder directement à leur dossier REME sans authentification supplémentaire (principe du SSO – Single Sign On).

Enfin il est à noter que l'outil sélectionné fonctionne à satisfaction dans plusieurs réseaux du Canton comme le REBSL (Blonay/St-Légier), Réseau Enfants Chablais, Réseau L (Lausanne) etc.

5 Calendrier de réalisation

Le calendrier détaillé du projet n'est pas encore établi au moment de la rédaction de ce préavis, les intentions au moment de la publication du cahier des charges avec une mise en production en janvier 2023 s'étant avérées trop ambitieuses pour être réalistes. Sur recommandation du fournisseur sélectionné, il sera ainsi prévu une mise en exploitation en deux à trois étapes :

- Septembre 2022 : établissement des contrats d'entreprise avec le(s) adjudicataire(s)
- Octobre 2022 : mise en place de l'infrastructure par le centre informatique communal conformément aux caractéristiques techniques précisées par l'adjudicataire
- Etablissement des spécifications détaillées environ 1 mois après la validation du présent préavis, soit dès mi-octobre 2022
- Paramétrisation et personnalisation des logiciels : par étapes entre décembre 2022 et mai 2022
- Formation des utilisateurs clés et tests des logiciels par les responsables de domaines : dès mai 2022, par étapes également
- Formation des utilisateurs (par les utilisateurs-clés) : dès juin 2023
- Mise en exploitation par étapes : dès juillet 2023
- Correctifs éventuels : octobre et novembre 2023
- Réception définitive : fin 2023

6 Conséquences financières

Au 31 mai 2022, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 8 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 85 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et pour le solde par de l'emprunt.

6.1 Coûts d'investissements et d'exploitation

Les coûts d'investissements et annuels d'exploitation sont détaillés dans le tableau ci-après.

- Ils incluent les coûts d'acquisition des principaux programmes logiciels, leur mise en œuvre, la reprise des données existantes et la formation des utilisateurs-clés. Ils incluent également des options pour lesquelles une décision d'acquisition n'a pas encore été prise, mais pourrait intervenir dans le courant du projet.
- Des frais de tiers sont rendus nécessaires pour l'interfaçage du nouveau programme à l'ERP¹ communal.
- Ni le service, ni la commune ne disposant des ressources et compétences nécessaires à la coordination et le suivi du projet, le bureau ayant effectué la procédure d'appel d'offres LMP assurera le rôle de Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage (BAMO). Il aura pour rôle d'assurer la coordination entre les divers intervenants externes et les collaborateurs internes ainsi que le suivi du budget, le respect du cahier des charges et du calendrier.

Produit proposé (cse.kibe) :

<i>Descriptif</i>	<i>Investissement</i>	<i>Sous-totaux</i>	<i>Maintenance</i>	<i>Sous-totaux</i>
Produit cse.kibe				
Licences applicatives	130'624		19'578	
Rabais s/ licences (15%)	-19'594			
Mise en œuvre par le fournisseur	147'037			
Reprise des données	15'140			
Formation	7'739			
Support utilisateurs			18'000	
Options	31'000			
Mise en oeuvre des options	25'267			
Support complémentaire s/ les options			9'000	
Sous-total cse.kibe		337'213		46'578
Frais de tiers pour les intégration à l'ERP communal				
Facturation (NEST)	8'000		1'152	
Salaires (PCE)	7'800		600	
Guichet virtuel citoyen (eAdmin)	16'400		2'000	
Gestion électronique des documents (GED)	8'740			
Messagerie électronique - GED (option)	3'000		600	
Sous-total Interfaces		43'940		4'352
Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage (BAMO)	91'500	91'500		
Divers et imprévus (10%)		47'265		
Total HT		519'919		50'930
TVA	7.70%	40'034		3'922
Total projet TTC arrondi aux 100.-		560'000		54'900

¹ Entreprise Resource Planning : progiciel permettant de gérer l'ensemble des processus d'une entreprise

Les coûts d'exploitation annuels de max. CHF 54'900.- interviendront dès la mise en exploitation complète des logiciels, soit courant 2024.

Il est proposé d'amortir cet investissement de CHF 560'000.- sur une durée maximum de 4 ans par le compte 712.3329.

6.2 Ressources temporaires

La charge actuelle des collaborateurs du REME n'est pas appelée à diminuer dans l'immédiat. Il s'agit, en effet, de saisir/transférer toutes les données (papier et électroniques) dans le nouveau programme. Il apparaît dès lors comme indispensable de prévoir des ressources intérimaires pouvant décharger des collaborateurs-clés de tâches routinières actuelles afin que ces derniers puissent s'impliquer pleinement dans la personnalisation et la maîtrise du nouveau logiciel.

Il est ainsi proposé d'octroyer au SFJ un budget extraordinaire de CHF 40'000.- pour des ressources temporaires à mettre au budget 2023.

7 Développement durable

7.1 Social

La modernisation de la gestion administrative du REME permettra une plus grande réactivité vis-à-vis des besoins des parents. La simplification des démarches administratives inhérentes à l'établissement et le suivi des contrats de garde du réseau contribuera à diminuer de manière significative le temps consacré par les parents à ces démarches. Cette simplification permettra également aux parents de gérer leur contrat avec davantage de flexibilité, puisque celui-ci sera accessible en ligne, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, la visibilité sur les statistiques de disponibilité des places devrait permettre de faire mieux comprendre l'organisation des attributions.

7.2 Economique

La gestion actuelle des contrats du REME se fait à 90% sur papier :

À ce jour, le 90% des courriers sont envoyés par voie postale. Les parents reçoivent une liste de documents à fournir au secrétariat de REME puis les contrats sont établis en deux exemplaires et envoyés aux parents pour signature et retour. Un exemplaire signé par le chef de service est ensuite retourné aux parents. Chaque modification du contrat requiert l'établissement d'un avenant en deux exemplaires qui fait l'objet du même suivi. La modernisation de l'outil de gestion du REME permettra de réduire ces démarches chronophages, les frais d'expédition et le coût en papier, car la grande majorité de ces courriers ou documents à remplir seront traités en ligne ou par courriel. Partant, le 0,6 EPT actuellement dévolu à la gestion des avenants ne sera plus nécessaire, et la dotation actuelle du secrétariat du REME pourra absorber la charge administrative supplémentaire générée par l'ouverture de nouvelles structures d'accueil. Cette modernisation permettra également au REME de fournir les données statistiques nécessaires au subventionnement à l'échelon fédéral et cantonal, et renseigner le législatif communal sur le fonctionnement du réseau.

Par la suite, dès la deuxième année d'introduction, il sera possible de diminuer de 0.6 EPT le personnel affecté au REME.

7.3 Environnemental

Comme indiqué au point précédent, la gestion actuelle du REME consomme une quantité considérable de papier. La gestion informatisée des contrats réduira cette consommation, ainsi que la consommation énergétique générée par les multiples expéditions postales. La solution retenue a également été évaluée sur sa compétitivité en matière de stratégie de développement durable, achats responsables, gestion de l'énergie, gestion des déchets, plan mobilité, insertion et réinsertion professionnelles, et santé et sécurité.

8 Position de la Municipalité

Depuis une dizaine d'années le nombre des places d'accueil sous la responsabilité du REME a considérablement augmenté alors que l'outil de gestion et le personnel administratif du réseau n'évoluaient guère.

Le lois et règlements cantonaux régissant la prise en charge des enfants subissaient des changements significatifs imposant aux communes et aux réseaux un suivi de plus en plus normé.

Ces évolutions imposent au réseau d'accueil de s'adapter afin d'offrir un meilleur service à la population et de répondre à une demande de prise en charge efficiente des enfants dont l'augmentation et la qualité sont l'un des objectifs du programme de législature de la Municipalité.

Soucieuse de faire face aux défis d'une gestion efficace et optimisée des places d'accueil, la Municipalité, suivant en cela le vœu de la Commission de gestion du Conseil communal, est persuadée que la nécessité d'acquérir un outil informatique répondant aux contraintes actuelles s'avère indispensable.

9 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 21/2022 de la Municipalité du 3 juin 2022 au Conseil communal relatif à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME)
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accorder au du Réseau enfance Montreux et environs (REME) par le service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse un crédit de CHF 560'000.- pour l'acquisition et la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME) ;
2. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir, sur 4 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement No 712.3329 ;
5. de valider la mise au budget 2023 d'un montant de CHF 40'000.- pour la gestion y relative ;
6. de valider la mise aux budgets 2024 et suivants d'un montant de CHF 54'900.- pour sa maintenance.
7. de diminuer, après 2 ans de mise en œuvre du préavis, de 0.6 EPT le personnel dévolu à la gestion administrative du REME.

Ainsi adopté le 3 juin 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

O. Gfeller

L.S.

F. Grec

Délégation municipale : Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale